Envoyé en préfecture le 19/01/2022
Reçu en préfecture le 19/01/2022
Affiché le
ID : 033-213305063-20220118-2022_01_05-AR

République Française

REPUBLIQUE FRANÇAISE – LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LANGON
COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

SAUVETERRE-DE-GUYENNE

SEANCE DU 18 JANVIER 2022

N°DEL.2022/01/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Saint-Romain (rue Saint-Romain), sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU, Maire.**

Date de convocation du Conseil municipal : 13 janvier 2022

OBJET : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration du patrimoine communal (portes fortifiées et églises)

M. Christophe **MIQUEU**, Maire	Présent	
Mme Patricia **SCHNEEBERGER-REIGNIER**, 1ère Adjointe	Présente	
M. Laurent **NOËL,** 2ème Adjoint	Présent	
Mme Anne-George **SENAMAUD**, 3ème Adjointe	Présente	
M. Olivier **JONET**, 4ème Adjoint,	Présent	
Mme Véronique **DUPORGE**, 5ème Adjointe	Présente	
M. Christian **BONNEAU**	Présent	
M. Thomas **CHAZAI**	Excusé	Pouvoir donné à M. BONNEAU
M. Christian **LAVERGNE**	Présent	
M. Dominique **ROBERT**	Présent	
Mme Corinne **SPIGARIOL-BACQUEY**	Présente	
Mme Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET**	Absente	
Mme Gwenaëlle **MACHADO**	Excusée	Pouvoir donné à M. MIQUEU
M. Edouard **HESPEL**	Présent	
Mme Sandra **LABONNE**	Excusée	Pouvoir donné à Mme DUPORGE
M. Philippe **DESNANOT**	Présent	
Mme Sylvie **PANCHOUT**	Excusée	Pouvoir donné à M. DESNANOT
Mme Stéphanie **DUBERGA**	Absente	
M. Stéphane **NICOLAS**	Présent	

Le Maire rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration du patrimoine communal (portes fortifiées et églises) a été notifié le 10 novembre 2016 à Monsieur Denis DODEMAN, Architecte en Chef des Monuments historiques pour un montant de 32 000 € HT (enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 400 000€) / taux de rémunération de 8%). L'enveloppe financière initiale consacrée aux travaux a évolué et engendre de ce fait une nouvelle rémunération du maître d'œuvre.

Le montant de l'avenant ayant pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre s'élève à 14 073,85 € HT (16 888,62 €) puisque le forfait définitif est calculé comme suit :

575 923,10 € HT (hors abords) x 8% = 46 073,85 € HT (soit + 43,98 % du montant du marché initial).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration du patrimoine communal (portes fortifiées et églises) d'un montant de 14 073,85 € HT (16 888,62 € TTC).
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de la Commune.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes : pour	17
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Le Maire,

MAIRIE SAUVETERRE DE GUYENNE

Christophe MIQUEU

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (9 Rue Tastet, 33000 Bordeaux ; Téléphone : 05.56.99.38.00 ; Fax : 05.56.24.39.03) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr